Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20261116-DELIB_2026_69-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Jean-Luc JEGOU, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Gwenaëlle PASTOL, Thierry GALES, Isabelle LAOT, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR (pouvoir établi par précaution non utilisé), Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE. Tous les membres en exercice étant présents.

Assiste à la réunion : André TALARMIN, président de Pays d'Iroise Communauté

Secrétaire de séance : Jean-François CAM

Délibération 2026-69 :
Rénovation de la maison feu – lot 7 – avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal.

Vu le code de la commande publique, et en particulier son article R. 2194-8 relatif aux modifications de marché,
Vu les délibérations du Conseil municipal n°2024-61 du 16 décembre 2024 et n°2025-21 du 19 mai 2025,
Vu le marché conclu le 25 février 2025 avec la société Salaun – 5 rue Victor Grignard 29490 Guipavas,
Considérant la nécessité de prendre en compte les ajustements intervenus en cours d'exécution et de clôturer le marché,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver l'avenant suivant :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise	Montant HT initial du contrat	Objet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
7	Revêtements de sol	Salaun	7 000.00 €	Suppression de prestation	- 253.54 €	6 746.46 €

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant susvisé et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Jean-Noël BRIANT,
Maire